

Catégorie B

Filière fiscale : mutation contrôleurs au 1^{er} septembre 2013 CAPN n°6 des 8 et 9 juillet 2013

Avant la CAPN

4 005 demandes de mutation ont été formulées par les agents (4 394 en 2012).

Avant les suites, le taux de satisfaction affiché par la Direction Générale est de 49,40 % et 57,5 % sur les emplois informatiques.

L'administration a donné satisfaction à **438 demandes** déposées au titre des rapprochements externes.

Sur les **639** agents promus par Liste d'Aptitude (LA) ou Concours Interne Spécial (CIS), **478** agents ont pu obtenir leur département d'origine, soit un taux de satisfaction de 74,80 %.

Le nombre de stagiaires à affecter **est de 411**.

Nous sommes intervenus pour rappeler que **161 agents** promus par LA ou CIS n'avaient pas rejoint leur département d'origine.

Après CAPN

L'état des effectifs reste catastrophique :

- 559,60 cadres B au niveau national. Ce déficit se répartit entre la Province - 360,20 et la RIF - 199,30.

Le déficit s'est encore creusé entre les effectifs pris en compte au projet et la situation projetée au 1^{er} mars, du fait de départs massifs à la retraite.

Le taux de satisfaction affiché par la Direction Générale est de 59,3 % et 61,3 % sur les emplois informatiques. Ces chiffres en baisse par rapport

Nous avons rappelé notre revendication qui a été portée par notre délégation tout au long des groupes de travail « mutations » : **le droit au retour** sur le département d'origine pour tous les agents promus B en interne.

Le bénéfice de cette règle de l'ex-filière GP étendu à l'ensemble des agents permettrait de ne plus vivre une promotion comme une sanction. C'est une attente forte des agents **que notre Organisation Syndicale défend seule** face à l'administration.

Nous avons, en outre, exigé de l'administration l'appel des listes complémentaires des Concours B 2013 dans leur intégralité pour diminuer le déficit en cadre B.

à l'année 2012 ne peuvent nous satisfaire. Pour **F.O.-DGFIP**, il est inadmissible qu'à l'issue du mouvement 100 agents promus par LA ou CIS soient affectés en dehors de leur département d'origine.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont également dénoncé la politique de suppression massive d'emplois qui conduit à une situation catastrophique dans les services.

Cette CAP s'est déroulée dans un climat tendu et les travaux ont été interrompus dès le premier jour. Nous avons sollicité une audience auprès

du Directeur des Ressources Humaines (cf. communiqué commun du 5 juin 2013) pour exiger de l'administration qu'elle revoie ses arbitrages. Les agents ne doivent pas faire deux fois les frais de la politique calamiteuse de l'emploi menée à la DGFIP. Ils travaillent dans des services asphyxiés et ne doivent pas non plus se voir priver de leur droit à mutation !!

F.O.-DGFIP a rappelé sa revendication de ne pas laisser un poste vacant dès lors qu'il est demandé en mutation.

Dès lors, nous avons repris nos travaux en ayant obtenu la certitude de l'administration qu'elle tiendrait ses engagements concernant :

- ⇒ Les appels aux listes complémentaires des concours internes et externes des catégories B et C.
- ⇒ La prise en compte de la totalité des départs à la retraite connus.
- ⇒ L'accroissement du nombre de mutations.

Ainsi, notre action a permis de satisfaire 391 demandes de mutations supplémentaires, et 100 agents promus par LA ou CIS ont pu retrouver leur département d'origine.

Nous avons également interpellé la Direction Générale sur les pratiques de certaines Directions Locales qui ont déjà tenu les CAPL de mutation avant le mouvement définitif, ou d'autres qui ont fait savoir que la règle de l'ancienneté ne sera plus appliquée au plan local.

*Les affectations sont prononcées, en tenant compte **prioritairement de l'intérêt du service** et des agents. L'ancienneté continuera à s'appliquer quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à ces critères.*

Ces entorses graves aux règles établies démontrent le peu d'estime que ces Directions éprouvent pour le dialogue social, les représentants des personnels et les agents. L'autoritarisme n'est jamais le gage d'un bon pilotage mais le cruel aveu d'une grande impuissance.

Plus humaine, plus favorable aux jeunes agents comme plus anciens dans leur carrière, nous avons une nouvelle fois revendiqué la mise en place du droit au retour.

Cette position, qualifiée de courageuse par l'Administration, est contestée par les autres OS en groupe de travail.

Aussi notre organisation syndicale n'a eu de cesse d'intervenir dossier par dossier pour évoquer les problèmes engendrés par les mutations hors département des agents promus par CIS ou LA.

Paradoxalement et bien que contestant systématiquement le droit de retour défendu par **F.O.-DGFIP**, les autres organisations syndicales ont eu la même démarche sur l'évocation des dossiers individuels !

Il nous paraît alors bien hypocrite de les voir dénoncer lors de la CAPN, les affres et déboires que vont connaître nos collègues promus en interne et de refuser la seule solution (le droit au retour) pour les éviter. Certaines OS n'ont visiblement aucun mal à « s'asseoir » sur leurs principes et leurs revendications !

F.O.-DGFIP continuera donc à se battre pour l'aboutissement de sa revendication sur le droit au retour, et qu'ainsi, **promotion ne rime trop souvent avec sanction.**

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE, Philippe CINQ - Marc GEORGES - Jacques REGNIER - Philippe CANE
Sébastien DESCHAMPS - Justine KORKUT - Pascaline KERHOAS



Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En préambule **F.O.-DGFIP** condamne fermement la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Ce n'est pas le versement des 150 euros brut au titre de la prime collective de performance 2012, qui va nous faire oublier qu'aucune négociation n'est prévue autour du pouvoir d'achat à la conférence sociale les 20 et 21 juin prochain.

Ces poussières d'euros ne nous feront pas toucher les étoiles elles traduisent bien mal la qualité professionnelle sans cesse vantée et jamais reconnue des agents de la DGFIP.

À l'instar de l'ensemble des fonctionnaires ils sont en attente d'une véritable reconnaissance financière. Ce n'est pas l'annonce très récente des volumes de promotion intra-catégorielles qui va les rassurer.

Dans le même ordre d'idées, alors que nous aurons à nous prononcer sur les affectations des contrôleurs stagiaires, nous en profitons pour dénoncer la faiblesse de leur niveau de rémunération.

Au vu de la situation de l'emploi à la DGFIP, une question nous vient immédiatement à l'esprit :

« Madame la Présidente, en ce qui concerne le corps des contrôleurs des finances publiques la Direction Générale a-t-elle un PLAN B ? »

Car sans un vaste plan de recrutement la DGFIP ne pourra plus accomplir l'intégralité de ses missions.

Cette année encore le projet de mouvement de mutation que vous avez publié révèle un déficit important d'agents par rapport aux emplois implantés dans les départements.

En première lecture, les statistiques du projet paraissent plus favorables que l'an passé, et vous nous faites croire que la situation s'améliore...

mouvement 2012 : - 652

mouvement 2013 : - 473

Après analyse, et derrière votre réelle volonté d'embrumer les statistiques, il faut intégrer les 206 suppressions d'emplois de catégorie B du premier janvier 2013. Ainsi, la situation des vacances d'emploi B est encore plus catastrophique cette année (- 473 - 206) = - 679

Allez, encore un petit effort, quelques coups de rabot dans le TAGERPIP, et vous vous approcherez, en affichage seulement, de l'équilibre.

Aujourd'hui seulement 7 directions présentent un solde des effectifs positif. Sur le terrain beaucoup trop de services et de postes sont asphyxiés et au bord de la rupture.

Afin d'assurer l'exercice correct de nos missions pour un service public de qualité, la DGFIP ne doit pas devenir le gisement principal des suppressions d'emplois. TAGERFIP ne doit pas être le seul décideur.

Nous EXIGEONS à ce titre le recrutement de tous les agents placés sur listes complémentaires de contrôleurs internes et externes.

Autre sujet les affectations des agents promus par liste d'aptitude (L/A) et Concours Interne Spécial (CIS). Le projet de mouvement comporte 82 promus par CIS dont 28 affectés hors département d'origine et 557 agents promus par L/A dont 133 affectés hors département d'origine.

C'est beaucoup trop d'agents, qui devront bousculer leur vie, accepter une séparation douloureuse mettant également leur famille dans une situation financière périlleuse.

F.O.-DGFIP rappelle sa revendication qui permettrait à tous les agents de la DGFIP accédant à la catégorie B à titre interne, d'être maintenu dans leur département d'origine.

Dans cette optique, **F.O.-DGFIP** qui a été la seule organisation à défendre cette orientation souhaite que tous les agents mutés en dehors de leur département d'origine fassent l'objet d'un réexamen favorable pendant cette CAP au nom de la promotion sociale.

Les contrôleurs programmeurs stagiaires cette année ont subi un traitement particulier : concours et scolarité communs mais sans dominante et obligation de déposer une demande de mutation dans les 2 filières. Il en résulte que seulement 8 d'entre eux ont eu une affectation au projet de mouvement filière fiscale. Les autres sont en attente du mouvement GP ...

Une pétition des agents vous sera remise à la fin de cette déclaration liminaire, elle est signée par l'immense majorité de ces collègues. Ils exigent que toutes les demandes des stagiaires puissent être examinées en interclassement dans les deux filières.

Enfin, la délégation **F.O.-DGFIP** relève que le taux de satisfaction pour les personnels administratifs est de 49,4 % sur une population de 4 005 agents. 47,8 % hors réforme de structure.

Pour l'année 2012, 4 394 demandes avaient été formulées par les agents, pour un taux de satisfaction de 55,9 %.

Aussi, **F.O.-DGFIP** déplore ces chiffres en net retrait (+ de 10 %, qui plus est, sur une population moindre).

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- le maintien du droit au retour
- 2 véritables mouvements par an
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles

En conclusion, **F.O.-DGFIP** souhaiterait vivement que les conditions de travail des agents deviennent enfin une des préoccupations principales du Directeur Général.

Vous l'avez sans doute compris, nous attendons de votre part dans un premier temps les réponses à notre déclaration liminaire. Ensuite, nous refusons de débiter la défense individuelle tant que nous n'avons pas les garanties du Directeur Général sur l'appel intégral des listes complémentaires en attente et sur la levée de tous les gels d'emplois liés à la cible dans les départements demandés.

Bien évidemment, une fois ces garanties obtenues du Directeur Général nous pourrions commencer la défense individuelle des dossiers.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

